

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : Mise à jour du plan de financement du dispositif de Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat de la Haute Gironde pour l'année 2020

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : **DARHAN Laurence**

Vu la convention de liquidation du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde,

Vu la délibération n°2019-160 en date du 18/12/2019, portant approbation des conventions de coopération pour la gestion et la coordination des dispositifs gérés par la Syndicat Mixte de la Haute Gironde avant sa dissolution, entre les Communautés de Communes du Grand Cubzaguais, de Blaye, de Latitude Nord Gironde et de l'Estuaire.

Vu la délibération n°2019-162 en date du 18/12/2019 portant approbation du plan de financement du dispositif de plateforme de rénovation énergétique porté à l'échelle de la Haute Gironde.

Madame la Présidente informe les délégués communautaires que suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, **le Grand Cubzaguais Communauté de de Communes a repris le portage du dispositif de Plateforme de Rénovation énergétique de l'Habitat privé, dénommé « ICARE » (coordination et gestion du dispositif), à compter du 1^{er} janvier 2020.**

Rappel du dispositif :

Une plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat permet aux territoires d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs habitations en créant une sorte de « guichet unique ». C'est un outil complémentaire à l'OPAH qui permet d'élargir l'accompagnement aux particuliers hors dispositif ANAH.

Les plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat ont vocation à :

- Proposer, à destination de tout type de ménages, une offre de service d'accompagnement depuis la conception du projet jusqu'au suivi des performances énergétiques après la réalisation des travaux,
- Mobiliser les professionnels et les inciter à se structurer en groupements afin de bâtir des offres globales de travaux,
- Inciter les professionnels à la formation et à la qualification pour accéder au marché de la rénovation énergétique.

Un contrat a été signé avec l'opérateur SOLIHA, pour assurer l'animation de cette plateforme (sur une durée maximale de 5 ans allant jusqu'à fin 2021).



Par délibération susvisée en date du 18/12/2019, le Conseil Communautaire avait approuvé un plan de financement prévisionnel du dispositif pour l'année 2020 faisant apparaître un montant global de dépenses à hauteur de 98 550.30 €.

Le financement prévisionnel de l'opération était assuré par :

- une subvention de l'ADEME à hauteur de 45 000 €,
- des fonds Leader, à hauteur de 23 000 € (cette demande a été déposée et pré-validée, elle est en cours d'instruction)
- un autofinancement à hauteur de **30 550.30 €** (à répartir entre les quatre Communautés de Communes).

Cette délibération précisait que l'ADEME n'avait pas encore validé le principe du maintien de son accompagnement financier sur ce dispositif. Le montant espéré des 45 000 € avait donc été inscrit de façon conservatoire, afin d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches officielles nécessaires en vue de l'obtention d'une aide financière par cet organisme.

L'ADEME a finalement cessé de financer directement ce type de plateforme.

Par ailleurs, la Région Nouvelle Aquitaine vient de publier un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) " Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine ", qui pourrait permettre de combler l'absence de financement de l'ADEME, pour 2021. Le taux de financement de la Région s'élève à 80 % du montant du dispositif en 2021. Il apparaît donc particulièrement opportun de répondre à cet AMI.

Le taux maximal de subventionnement étant fixé à 80%, la subvention leader n'est donc plus nécessaire pour 2021.

Madame la Présidente propose donc au Conseil Communautaire d'approuver un nouveau plan de financement prévisionnel pour l'année 2021, tenant compte des changements susvisés.

DEPENSES :

POSTE DE DEPENSES	MONTANT EN € (2021)
Information de premier niveau (information générique)	2 000,00
Conseil personnalisé aux ménages	7000

Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (ménages)	40000
Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	7578.75
Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	9 094.50
Salaires / Ingénierie CDC Grand Cubzaguais-410h (25% d'un ETP)*	9 117.90
TOTAL	74 791.15

RECETTES :

Financement	Montant en €
	2021
Union Européenne – FEADER (LEADER) –	0
Région AMI - 80%	59 832.92
Autofinancement* – 20%	14 958.23
TOTAL	74 791.15

*Le montant de l'autofinancement

sera pris en charge par les quatre Communautés de Communes de la Haute Gironde, selon les modalités de répartition définies par la convention de coopération susvisée.

Madame la Présidente précise enfin qu'une réflexion sera menée en 2021 en vue d'envisager les suites de ce dispositif, dès 2022, à l'échelle de la Haute Gironde.

A l'heure où les bâtiments résidentiels sont responsables de plus de 20% des émissions nationales de CO² (suivant les chiffres mis à jour dans le cadre de l'élaboration du PCAET, l'habitat représente le 2^{ème} consommateur d'énergie (33%), et émetteur de GES (15%) sur le territoire, après les transports), **la rénovation de l'Habitat apparaît comme un levier prioritaire sur la Haute Gironde, en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des GES.**

Aussi, sans préjuger des décisions qui seront prises collectivement à l'échelle de la Haute Gironde, le concept de plateforme de rénovation énergétique de l'Habitat représente un outil collectif qu'il est primordial de soutenir, pour sa capacité à sensibiliser et à encourager les habitants du territoire à rénover un parc immobilier vieillissant et énergivore.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- **Valider** la mise à jour du plan de financement prévisionnel 2021 relatif à la Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé, tel que présenté ci-dessus,
- **Autoriser** Madame la Présidente à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'AMI régional " **Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine** ",
- **Autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents et à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 1^{er} Octobre 2020

La Présidente


Valérie GUINAUDIE

